



COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2023

Note de présentation synthétique

ARGELIERS ARMISSAN BAGES BIZANET BIZE-MINERVOIS CAVES COURSAN CUXAC-D'AUDE FLEURY D'AUDE
GINESTAS GRUISSAN LA PALME LEUCATE MAILHAC MARCORIGNAN MIREPEÏSSET MONTREDON-DES-CORBIÈRES
MOUSSAN NARBONNE NÉVIAN OUVEILLAN PEYRIAC-DE-MER PORT-LA-NOUVELLE PORTEL-DES-CORBIÈRES
POUZOLS-MINERVOIS RAÏSSAC-D'AUDE ROQUEFORT-DES-CORBIÈRES SAINT-MARCEL-SUR-AUDE SAINT-NAZAIRE-
D'AUDE SAINTE-VALIÈRE SALLÈLES-D'AUDE SALLES-D'AUDE SIGEAN TREILLES VENTENAC-EN-MINERVOIS
VILLEDAGNE VINASSAN ARGELIERS ARMISSAN BAGES BIZANET BIZE-MINERVOIS CAVES COURSAN CUXAC-
D'AUDE FLEURY D'AUDE GINESTAS GRUISSAN LA PALME LEUCATE MAILHAC MARCORIGNAN MIREPEÏSSET
MONTREDON-DES-CORBIÈRES MOUSSAN NARBONNE NÉVIAN OUVEILLAN PEYRIAC-DE-MER PORT-LA-NOUVELLE
PORTEL-DES-CORBIÈRES POUZOLS-MINERVOIS RAÏSSAC-D'AUDE ROQUEFORT-DES-CORBIÈRES SAINT-MARCEL-
SUR-AUDE SAINT-NAZAIRE-D'AUDE SAINTE-VALIÈRE SALLÈLES-D'AUDE SALLES-D'AUDE SIGEAN TREILLES
VENTENAC-EN-MINERVOIS VILLEDAGNE VINASSAN ARGELIERS ARMISSAN BAGES BIZANET BIZE-MINERVOIS
CAVES COURSAN CUXAC-D'AUDE FLEURY D'AUDE GINESTAS GRUISSAN LA PALME LEUCATE MAILHAC
MARCORIGNAN MIREPEÏSSET MONTREDON-DES-CORBIÈRES MOUSSAN NARBONNE NÉVIAN OUVEILLAN PEYRIAC-
DE-MER PORT-LA-NOUVELLE PORTEL-DES-CORBIÈRES POUZOLS-MINERVOIS RAÏSSAC-D'AUDE ROQUEFORT-
DES-CORBIÈRES SAINT-MARCEL-SUR-AUDE SAINT-NAZAIRE-D'AUDE SAINTE-VALIÈRE SALLÈLES-D'AUDE
SALLES-D'AUDE SIGEAN TREILLES VENTENAC-EN-MINERVOIS VILLEDAGNE VINASSAN ARGELIERS ARMISSAN
BAGES BIZANET BIZE-MINERVOIS CAVES COURSAN CUXAC-D'AUDE FLEURY D'AUDE GINESTAS GRUISSAN LA
PALME LEUCATE MAILHAC MARCORIGNAN MIREPEÏSSET MONTREDON-DES-CORBIÈRES MOUSSAN NARBONNE
NÉVIAN OUVEILLAN PEYRIAC-DE-MER PORT-LA-NOUVELLE PORTEL-DES-CORBIÈRES POUZOLS-MINERVOIS
RAÏSSAC-D'AUDE ROQUEFORT-DES-CORBIÈRES SAINT-MARCEL-SUR-AUDE SAINT-NAZAIRE-D'AUDE SAINTE-
VALIÈRE SALLÈLES-D'AUDE SALLES-D'AUDE SIGEAN TREILLES VENTENAC-EN-MINERVOIS VILLEDAGNE
VINASSAN ARGELIERS ARMISSAN BAGES BIZANET BIZE-MINERVOIS CAVES COURSAN CUXAC-D'AUDE FLEURY
D'AUDE GINESTAS GRUISSAN LA PALME LEUCATE MAILHAC MARCORIGNAN MIREPEÏSSET MONTREDON-DES-
CORBIÈRES MOUSSAN NARBONNE NÉVIAN OUVEILLAN PEYRIAC-DE-MER PORT-LA-NOUVELLE PORTEL-DES-
CORBIÈRES POUZOLS-MINERVOIS RAÏSSAC-D'AUDE ROQUEFORT-DES-CORBIÈRES SAINT-MARCEL-SUR-AUDE
SAINT-NAZAIRE-D'AUDE SAINTE-VALIÈRE SALLÈLES-D'AUDE SALLES-D'AUDE SIGEAN TREILLES VENTENAC-
EN-MINERVOIS VILLEDAGNE VINASSAN ARGELIERS ARMISSAN BAGES BIZANET BIZE-MINERVOIS CAVES
COURSAN CUXAC-D'AUDE FLEURY D'AUDE GINESTAS GRUISSAN LA PALME LEUCATE MAILHAC MARCORIGNAN
MIREPEÏSSET MONTREDON-DES-CORBIÈRES MOUSSAN NARBONNE NÉVIAN OUVEILLAN PEYRIAC-DE-MER
PORT-LA-NOUVELLE PORTEL-DES-CORBIÈRES POUZOLS-MINERVOIS RAÏSSAC-D'AUDE ROQUEFORT-DES-
CORBIÈRES SAINT-MARCEL-SUR-AUDE SAINT-NAZAIRE-D'AUDE SAINTE-VALIÈRE SALLÈLES-D'AUDE SALLES-
D'AUDE SIGEAN TREILLES VENTENAC-EN-MINERVOIS VILLEDAGNE VINASSAN ARGELIERS ARMISSAN BAGES
BIZANET BIZE-MINERVOIS CAVES COURSAN CUXAC-D'AUDE FLEURY D'AUDE GINESTAS GRUISSAN LA PALME
LEUCATE MAILHAC MARCORIGNAN MIREPEÏSSET MONTREDON-DES-CORBIÈRES MOUSSAN NARBONNE NÉVIAN
OUVEILLAN PEYRIAC-DE-MER PORT-LA-NOUVELLE PORTEL-DES-CORBIÈRES POUZOLS-MINERVOIS RAÏSSAC-
D'AUDE ROQUEFORT-DES-CORBIÈRES SAINT-MARCEL-SUR-AUDE SAINT-NAZAIRE-D'AUDE SAINTE-VALIÈRE
SALLÈLES-D'AUDE SALLES-D'AUDE SIGEAN TREILLES VENTENAC-EN-MINERVOIS VILLEDAGNE VINASSAN



#BUDGETS PERFORMANTS

Grand Narbonne, au service des communes

Sommaire

1. Présentation globale

Montant total des dépenses réalisées en 2023	4
Les documents budgétaires	4

2. Le budget principal

1/ Section fonctionnement	7
Les dépenses	7
Les recettes	9
2/ Section investissement	12
Les dépenses	12
Les recettes	13
3/ L'autofinancement.....	13

3. Les budgets annexes

1/ Cycle de l'eau	15
2/ Environnement	16
3/ Transport	16
4/ Zones d'activités	17
5/ Régie Espace de liberté.....	18
6/ Régie Pompes funèbres.....	18

4. La dette de la collectivité

Répartition de l'encours.....	20
Analyse du risque	20
Capacité de désendettement	20

5. Le niveau des taux d'imposition

Taxe foncière bâti	22
Taxe foncière non bâti	22
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.....	22
CFE.....	22

6. Les principaux ratios du budget principal

Comparatif avec la moyenne nationale des collectivités de même strate.....	23
--	----

7. L'état des effectifs et des charges de personnel

Structure des effectifs.....	26
Dépenses de personnel (012)	27

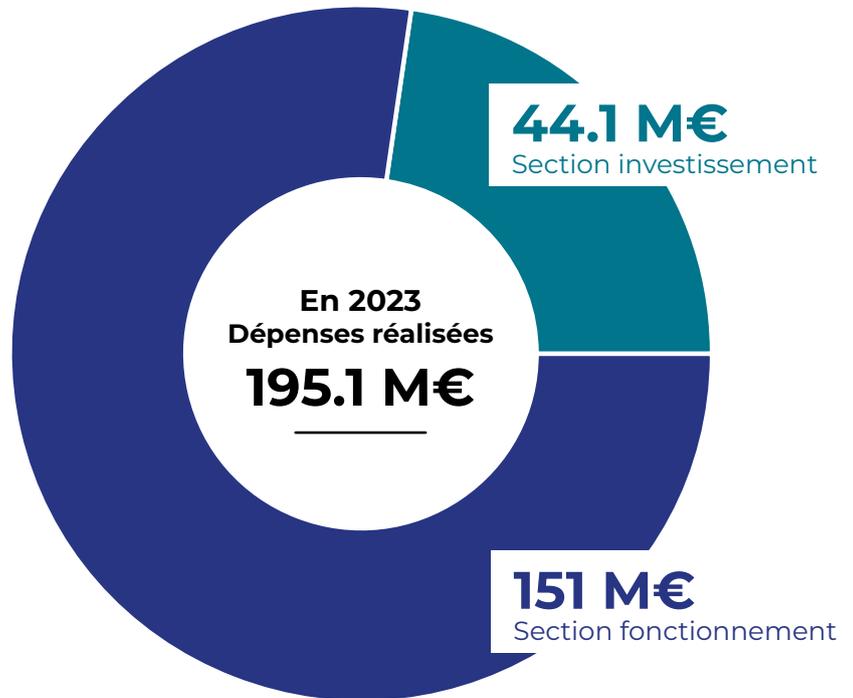
1. Présentation globale

→ MONTANT TOTAL
DES DÉPENSES RÉALISÉES EN 2023
→ LES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES
Les éléments de synthèse
Les éléments du vote

L'année 2023 a été marquée par le passage en M57 des budgets relevant de la nomenclature M14 au 1^{er} janvier. L'ensemble des services du Grand Narbonne a été formé pour relever le défi du changement de nomenclature. Les budgets ont été présentés à l'assemblée délibérante sous cette forme et l'exécution 2023 s'est déroulée selon les règles comptables de la nouvelle nomenclature. Ce changement de nomenclature était un pré-requis pour la candidature du Grand Narbonne à l'expérimentation du CFU (Compte Financier Unique) vague 3, pour laquelle le conseil communautaire s'est prononcé lors de sa séance du 11 mai 2023. Le Grand Narbonne a été retenu pour cette expérimentation. Le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Sa mise en place vise notamment à favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, à améliorer la qualité des comptes et à simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable. La présente note est relative à l'ensemble des CFU présentés au conseil communautaire.

Montant total des dépenses réalisées en 2023

Le montant total de dépenses réalisées en 2023, tous budgets confondus, est de **195.1 M€**, soit 151 M€ en section de fonctionnement et 44.1 M€ en section d'investissement.



Les documents budgétaires

Les éléments de synthèse

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Statistiques, fiscales et ratios financiers pour le budget principal

TABLEAUX D'ENSEMBLE

Équilibre financier par nature, en fonctionnement et en investissement

BALANCE GÉNÉRALE DU BUDGET

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT	TOTAUX
Budget principal	79 303 024.56 €	14 633 257.20 €	93 936 281.76 €
Budget annexe adduction d'eau potable	7 485 821.23 €	8 293 638.44 €	15 779 459.67 €
Budget annexe assainissement des eaux usées	9 190 454.37 €	13 576 005.73 €	22 766 460.10 €
Budget annexe SPANC	44 281.00 €	- €	44 281.00 €
Budget annexe environnement	29 653 756.93 €	2 863 738.70 €	32 517 495.63 €
Budget annexe transport	16 294 526.51 €	113 324.42 €	16 407 850.93 €
Budget annexe des zones d'activités économiques	1 146 419.90 €	2 376 207.66 €	3 522 627.56 €
Budget annexe de la régie Espace de liberté	4 428 421.09 €	145 622.47 €	4 574 043.56 €
Budget annexe de la régie des Pompes funèbres	1 864 440.16 €	6 265.66 €	1 870 705.82 €
Budget annexe ZA pôle santé	377 606.20 €	950 643.63 €	1 328 249.83 €
Budget annexe ZA la Peyrelade (Armissan)	1 223 676.29 €	1 168 388.44 €	2 392 064.73 €
TOTAL DES BUDGETS	151 012 428.24 €	44 127 092.35 €	195 139 520.59 €

Les éléments du vote

SECTION FONCTIONNEMENT

Vue d'ensemble des dépenses et des recettes

Dépenses et recettes par nature

SECTION INVESTISSEMENT

Vue d'ensemble des dépenses et des recettes

Dépenses et recettes par nature

Liste des autorisations de programme

ANNEXES

Éléments du bilan (présentation croisée par fonction pour les budgets en M57, état de la dette, provisions...)

Engagements hors bilan (état des emprunts garantis...)

Autres éléments d'information (état du personnel...)

2. Le budget principal

→ SECTION FONCTIONNEMENT

Les dépenses

Les recettes

→ SECTION INVESTISSEMENT

Les dépenses

Les recettes

→ L'AUTOFINANCEMENT

1. Section fonctionnement

→ Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement s'établissent en 2023 à 79.30 M€, au sein desquelles les dépenses réelles sont en hausse de 3.45 % par rapport au compte administratif (CA) 2022.

Cette augmentation est notamment due aux mesures salariales nationales (augmentation du point d'indice et revalorisation du SMIC) ainsi qu'à l'augmentation des participations du budget principal vers les budgets annexes Transport et Espace de liberté et des différentes contributions.

Les charges à caractère général

Les charges de gestion générale, d'un montant de 8.15 M€, correspondent aux dépenses courantes de la collectivité et présentent une augmentation de +9.18 % due notamment à l'inflation et la crise énergétique ainsi qu'à la hausse des prestations de service.

ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS : ↗ + 10.02 %

Cette augmentation (+ 95 K€) par rapport au CA 2022 s'explique principalement par la crise énergétique à laquelle la France et l'Europe font face. Ce point retraité, les achats et variations de stocks augmentent de 1.71 %.

AUTRES ACHATS EXTERNES : ↗ + 8.47 %

Hors opération comptable relative à la gestion de la TVA sur le budget principal, la hausse des autres charges externes (+430 K€) s'explique notamment par l'augmentation de prestations de service comme la gestion des eaux pluviales ou par l'entretien du patrimoine de l'agglomération comme l'entretien des zones d'activités. Ces deux postes retraités les autres charges externes diminuent de 1.74 % grâce aux efforts de l'ensemble des services pour rationaliser les dépenses.

Les charges de personnel

Les dépenses de personnel, d'un montant total de 13.87 M€, sont en augmentation de 8.28 % par rapport au CA 2022.

Cette augmentation intègre le Glissement Vieillesse Technicité et l'impact de la revalorisation du point d'indice et des autres mesures salariales au 1^{er} juillet 2023. Ce poste de dépenses est développé dans la dernière partie du présent rapport.



Les atténuations de produits

Ce sont les reversements que le Grand Narbonne fait à partir de son produit fiscal. D'un montant de 32.48 M€, elles augmentent de 1.06 %.

Cette évolution s'explique notamment par la prise en compte dans les attributions de compensations des pertes de DGF suite à la prise de compétence SDIS, conformément au Pacte Fiscal et Financier, et par l'augmentation du reversement de la taxe de séjour à l'OTCM et au Département (liée à l'augmentation de la perception de la taxe de séjour).

2. Le budget principal

1. Section fonctionnement



Les autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante, d'un montant total de 18.97 M€, augmentent de 2.17 % par rapport au CA 2022.

Cette hausse s'explique par :

- > la participation au budget annexe Espace de liberté (+ 700 K€),
- > + 237 K€ au SDIS
- > + 192 K€ aux EPAGE
- > + 35 K€ d'opérations comptables
- > - 450 K€ au budget annexe transport
- > - 500 K€ au budgets annexes zones d'activités économiques.

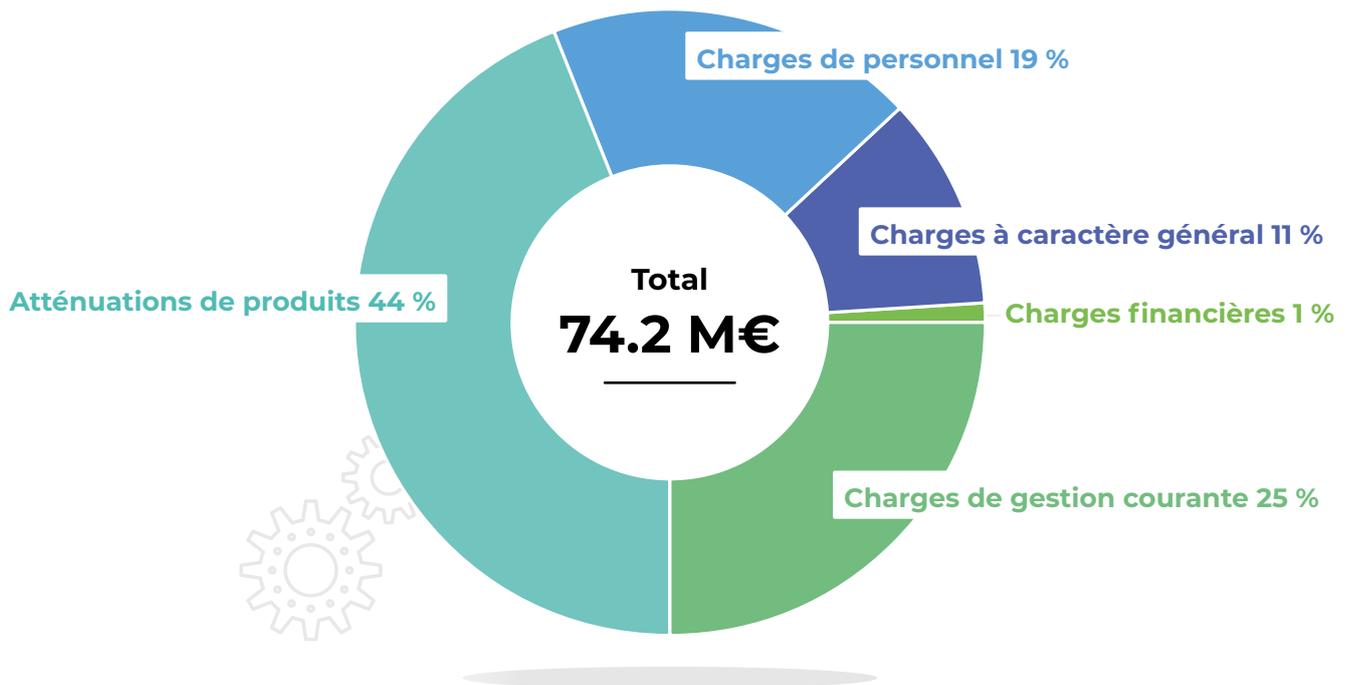
Les autres charges

Les charges financières s'établissent à 638 K€ et sont en augmentation (+ 183 K€) par rapport au CA 2022

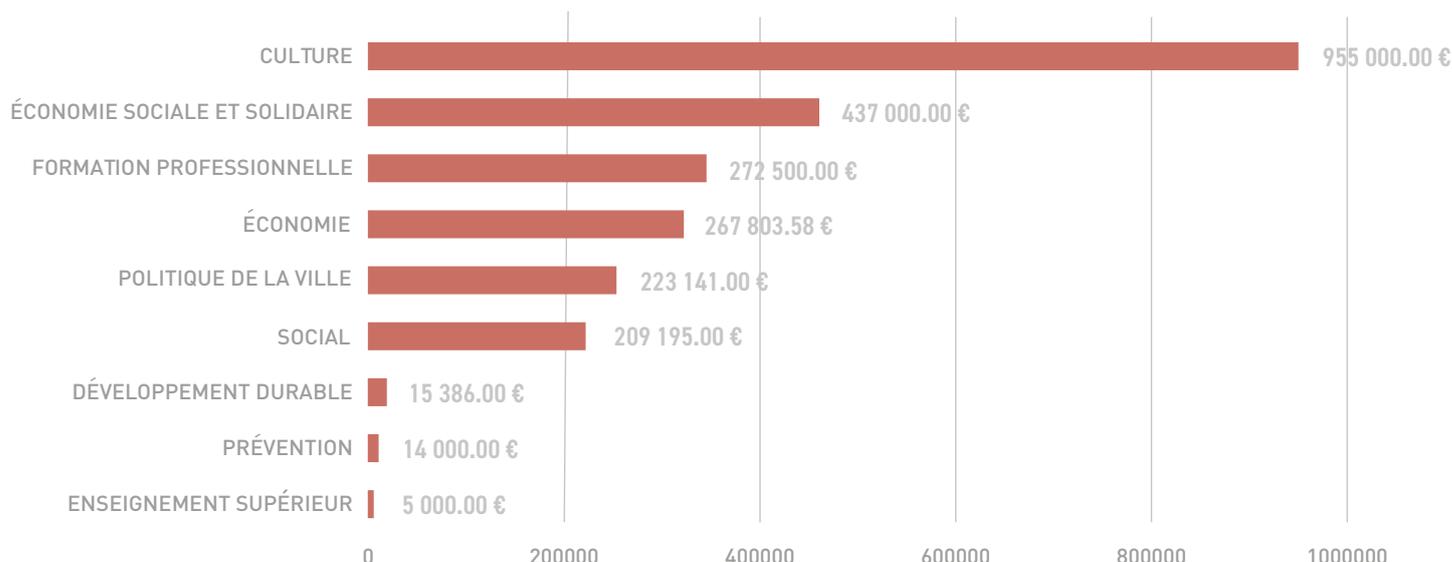
L'augmentation des taux sur le marché a eu un impact sur le stock de dette du Grand Narbonne, puisqu'une partie de la dette est en taux variable. Cet impact est cependant limité sur la totalité de l'encours et la durée des emprunts.

Les charges exceptionnelles, d'un montant de 42 K€, sont en baisse (-196 K€) principalement liée à la constitution de provisions en 2022 pour risques à hauteur de 183 K€.

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement par poste



Répartition des subventions versées par fonction



→ Les recettes

Les recettes de fonctionnement s'établissent en 2023 à 88.91 M€ (hors excédent antérieur reporté), au sein desquelles les recettes réelles sont en hausse de 5.29 % par rapport au CA 2022.

Cette hausse s'explique principalement par le dynamisme de la fiscalité en 2023 tant sur les impôts ménages (+1 M€) que sur la fiscalité économique (+1.2 M€). Les parts de TVA qui compensent la TH et la CVAE en 2023 sont également dynamiques (+1.2 M€).

Les produits des services

Les produits des services augmentent de 321 K€ par rapport au CA 2022.

En 2023, les remboursements de personnels sont comptabilisés sur ce chapitre alors qu'en 2022 ils apparaissaient au chapitre 013 (atténuation de charges). Cette recette retraitée et hors opération comptable relative au traitement de la TVA sur le budget principal, les produits des services diminuent de 42 K€. Cette baisse s'explique par la perception en 2022 d'une recette exceptionnelle.

2. Le budget principal

1. Section fonctionnement

Les impôts et taxes

Les impôts et taxes, d'un montant total de 67.41 M€, augmentent de 6.07 % (+3.86 M€) par rapport au CA 2022 (les chapitres 73 et 731 en M57 correspondent au chapitre 73 en M14)

Cette augmentation est notamment due à :

- > L'impact de l'inflation sur la part de TVA transférée aux EPCI en compensation de la taxe d'habitation (+522 K€)
- > L'impact du transfert d'une part de TVA pour compenser la CVAE (+713 K€ par rapport au produit de CVAE 2022)
- > La revalorisation forfaitaire des bases locatives de 7.1 % (+ 2 M€)
- > La TASCOM (+122 K€)
- > L'IFER (+107 K€)
- > L'augmentation de la taxe de séjour : +316 K€
- > La taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations : +80 K€

Les dotations et participations

Les dotations et participations, d'un montant total de 18.2 M€, augmentent de 2.58 % par rapport au CA 2022.

La dotation globale de fonctionnement perçue reste stable, la dotation d'intercommunalité (8.1 M€) compensant la majeure partie de la baisse de la dotation de compensation (3.9 M€). Il en est de même pour la DCRTP (Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle) d'un montant de 943 K€.

Les allocations compensatrices relatives aux différentes exonérations de base de taxe foncière et de CFE des établissements industriels, bénéficient de la revalorisation des bases locatives et représentent 3.9 M€ (+275 K€).

Les subventions de fonctionnement représentent 1.29 M€, elles augmentent de 18.48 %. Cette augmentation est le fruit des efforts des services du Grand Narbonne pour solliciter un maximum de partenaires. Les actions financées sont notamment les actions Politique de la Ville, le Patio des Arts, certaines actions relatives aux pistes cyclables, le parcours de cybersécurité ou encore le projet alimentaire territorial.

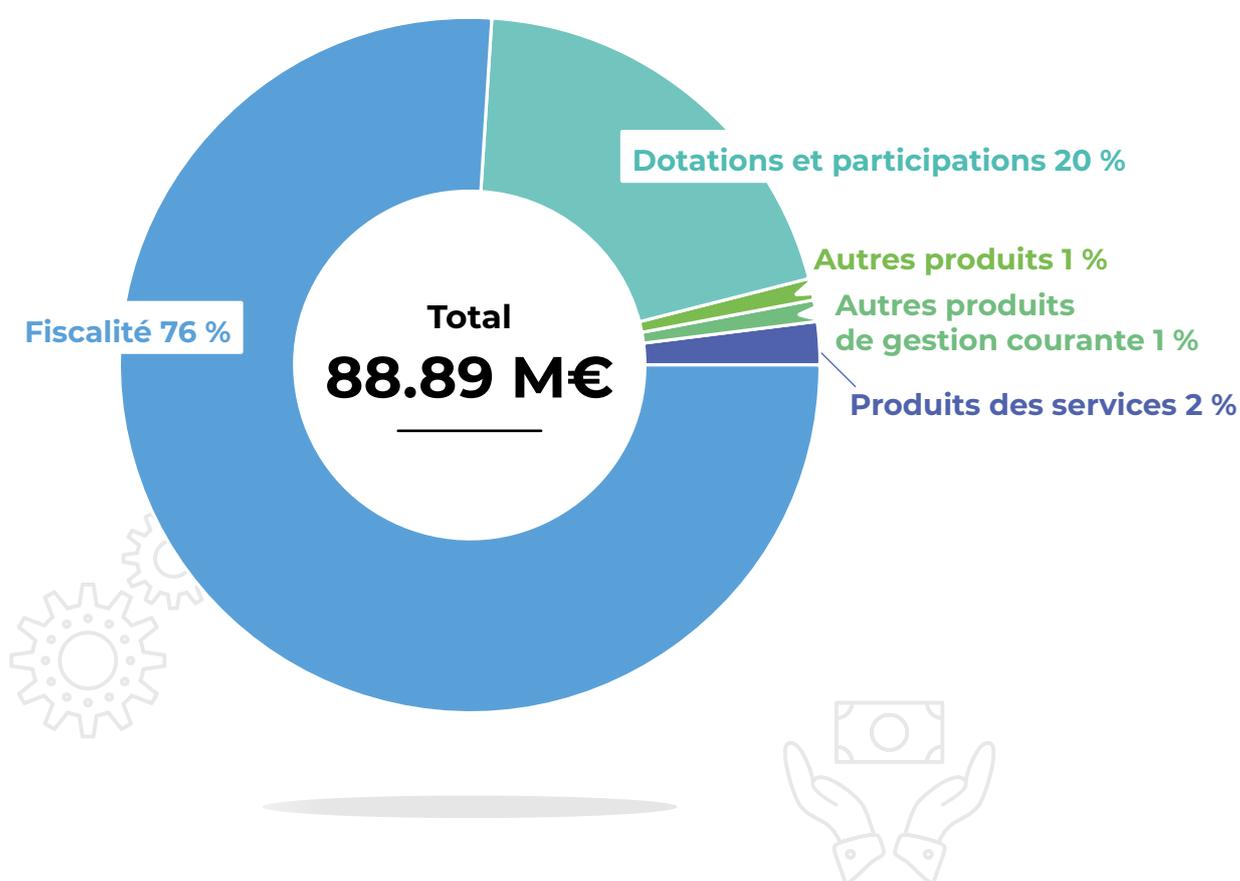
Le FCTVA, versé en fonctionnement représente un total de 102 K€.

Les autres produits de gestion courante et autres produits

Hors opération comptable particulière (annulation de rattachements), l'évolution des autres produits de gestion représente une hausse de 101 K€. Cette hausse s'explique par le traitement comptable en 2023 des remboursements d'assurance, comptabilisés sur un autre chapitre au CA 2022. Cette recette retraitée, les autres produits de fonctionnement diminuent de 30 K€ concentrés principalement sur la location de salles (IN'ESS et INNOVEUM).



Répartition des recettes réelles de fonctionnement par poste



2. Le budget principal

2. Section investissement

Le budget d'investissement est présenté en autorisations de programme (AP) et crédits annuels.

La procédure des AP est réservée aux seules opérations d'équipement qui présentent un caractère pluriannuel. Ces crédits pluriannuels sont votés par chapitre et par AP. Les crédits annuels sont, eux, votés par chapitre budgétaire, à l'instar des crédits de fonctionnement. Il s'agit de crédits d'équipement récurrents, annuels ou de crédits financiers (dette, amortissement, écritures d'ordre...).



→ Les dépenses

Les dépenses totales d'investissement de la section sont de 14.63 M€.

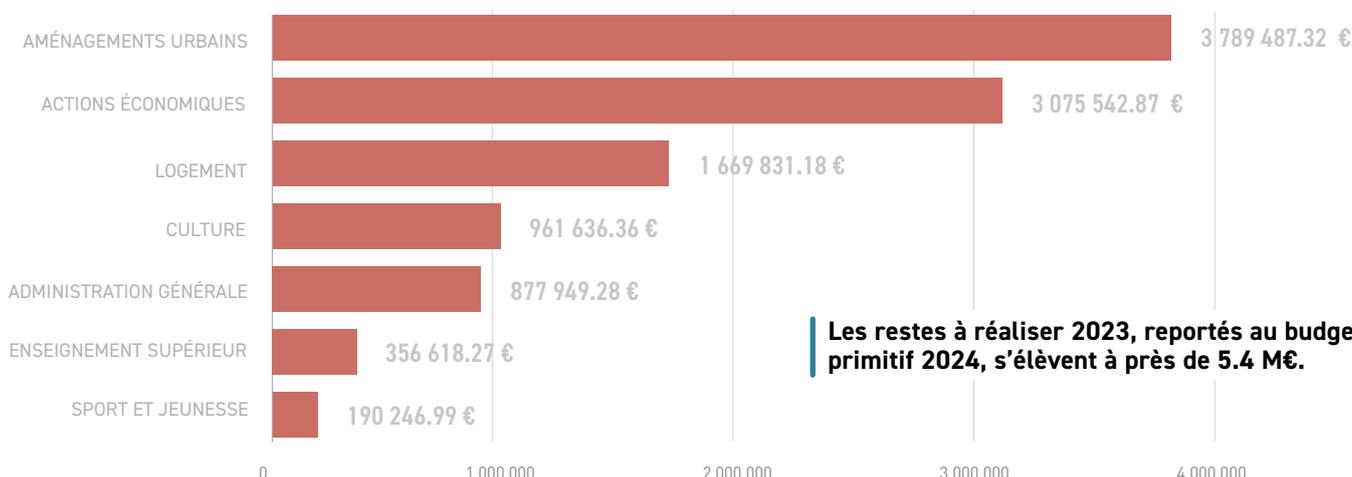
Les dépenses d'équipements s'élèvent à plus de 10.92 M€ et sont réparties ainsi :

DÉPENSES D'ÉQUIPEMENTS	CA 2023
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	476 088.46 €
SUBVENTIONS ÉQUIPEMENT VERSÉES	4 765 548.20 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 413 483.85 €
IMMOBILISATIONS EN COURS	4 266 191.76 €
	10 921 312.27 €

Plus de **5.4 M€** de restes à réaliser 2023, reportés au budget primitif 2024

Le taux de réalisation 2023 s'élève à 41.04 %. Ce résultat peut s'expliquer par le temps nécessaire au lancement des projets (cf le montant des RAR) et au calendrier d'exécution des organismes bénéficiaires des subventions d'équipement versées.

Répartition des dépenses d'équipements par fonction



Les restes à réaliser 2023, reportés au budget primitif 2024, s'élèvent à près de 5.4 M€.

→ Les recettes

Le financement des investissements est assuré par 26.8 M€ de recettes réparties ainsi :

- > l'autofinancement : 8.5 M€ de résultat affecté au 1068 et 5.22 M€ de dotations aux amortissements et d'opérations d'ordre,
- > 10.4 M€ de résultat antérieur reporté,
- > le FCTVA : 541 K€,
- > le produit des subventions perçues : 2.14 M€

Le solde de la section fait apparaître un résultat excédentaire qui sera repris en recettes d'investissement au Budget Primitif 2024.



3. L'autofinancement de la collectivité

L'épargne nette représente la capacité de la collectivité à financer ses investissements sur ses fonds propres sans avoir recours à des financements extérieurs, une fois l'ensemble de ses charges payées et son annuité de dette remboursée.

Le bon niveau d'épargne du Grand Narbonne permet l'autofinancement d'une partie importante des investissements.

Au 31 décembre 2023, l'épargne nette s'établit à 11 M€.



3. Les budgets annexes

- CYCLE DE L'EAU
- ENVIRONNEMENT
- TRANSPORT
- ZONES D'ACTIVITÉS
- RÉGIE ESPACE DE LIBERTÉ
- RÉGIE POMPES FUNÈBRES

1. Budgets annexes cycle de l'eau

Le budget annexe adduction d'eau potable est un budget de 15.8 M€, dont 7.5 M€ en dépenses de fonctionnement et 8.3 M€ en dépenses d'investissement (dépenses réelles et dépenses d'ordre comprises).

Le budget annexe d'assainissement des eaux usées en collectif est un budget de 22.8 M€, dont 9.2 M€ en dépenses de fonctionnement et 13.6 M€ en dépenses d'investissement (dépenses réelles et dépenses d'ordre comprises).

Le budget annexe SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) est un budget de 44 K€, le tout en section de fonctionnement (dépenses réelles et dépenses d'ordre comprises).

Ces trois budgets annexes sont autonomes et sont financés intégralement par des recettes issues de l'exploitation du service que sont, le produit issu de la tarification des usagers, en fonction de leur consommation, pour **18.06 M€**, ainsi que les dotations versées par l'agence de l'eau au titre de la qualité des eaux et l'État, pour un montant de **482 K€**.



La gestion de l'eau est assurée par des équipes en régie sur certaines communes et par des délégataires privés sur d'autres, selon des logiques géographiques.

Les investissements sur ces budgets sont importants et permettent le renouvellement régulier des réseaux d'eau et d'assainissement sur l'ensemble des communes. Ils prévoient des équipements pour la sécurisation en eau, avec la construction notamment de réservoirs d'eau mais également la construction de stations d'épuration sur le territoire. En 2023, les dépenses liées aux équipements structurants sur ces compétences ont été de 5.5 M€ en eau et de 8.5 M€ en assainissement, soit un total de 14 M€.

Dépenses de
14 M€
en équipements
structurants

2. Environnement

| C'est un budget de 32.5 M€

dont 29.6 M€ en dépenses de fonctionnement et 2.9 M€ en dépenses d'investissement (dépenses réelles et dépenses d'ordre comprises).



Ce budget annexe assure la gestion de la collecte et du traitement des ordures ménagères, la gestion du tri et des 18 déchèteries sur le territoire du Grand Narbonne. La collecte étant gérée en régie sur l'ensemble des communes sauf sur la ville centre, les charges de personnel représentent 7.8 M€.

Les principales ressources pour financer cette compétence sont les recettes issues du recyclage du tri sélectif, de la participation d'organismes de tri ou de redevances d'occupation du domaine public pour un montant total de près de 4.8 M€ et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) dont le produit en 2023 s'élève à 25.8 M€.

La redevance spéciale, pour 1.68 M€, permet de financer la collecte et le traitement des déchets des professionnels du territoire.

Au regard des critères déterminés par le Conseil d'État, le produit de TEOM collecté par le Grand Narbonne ne provoque pas de disproportion entre les recettes et les dépenses du service de gestion des déchets ménagers et assimilés.

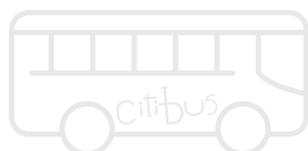
Les dépenses d'équipement sur ce budget annexe représentent près de 2.86 M€ et sont principalement des dépenses d'acquisition de matériel pour le renouvellement du parc de véhicules lourds destinés à la collecte, l'achat de containers et les travaux sur les centres techniques et les déchetteries.

3. Transport

| C'est un budget de 16.4 M€

dont la quasi-totalité correspond aux dépenses de fonctionnement ; 113 K€ pour les dépenses d'investissement.

Le transport sur le territoire est assuré par un délégataire de service public, la société Keolis. Le coût de la prestation est de l'ordre de 15.79 M€ et connaît une forte augmentation en raison de l'inflation. Elle est financée principalement par le versement transport pour un montant de près 9.49 M€, les dotations du Conseil départemental et des communes pour 3.1 M€, une subvention exceptionnelle de l'État de 211 K€ pour soutenir les autorités organisatrices de la mobilité face à l'inflation, les recettes propres de l'exploitation du service pour 1.5 M€ et une participation du budget principal s'élevant à 2.9 M€.



4. Zones d'activités

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la gestion budgétaire des zones d'activités est différenciée dans 3 budgets annexes :

→ Budget annexe général des zones d'activités

Budget « historique » voué à disparaître une fois l'entretien de toutes les zones clôturées transféré sur le budget principal et les travaux d'aménagement des zones en cours distingués dans des budgets annexes dédiés.

→ Budget annexe pôle santé

| Dédié à l'aménagement de cette zone d'activité.

→ Budget annexe La Peyrelade (Armissan)

| Dédié à l'aménagement de cette zone d'activité.

Zones d'activités

Le Budget annexe général zones d'activités compte 1.15 M€

de dépenses de fonctionnement correspondant à 781 K€ de dépenses d'ordre (dotations aux amortissements) et 365 K€ de dépenses réelles.

Ces dépenses sont financées par une participation du budget principal de 700 K€.

Les dépenses d'investissement (2.38 M€) comptent 479 K€ de dépenses d'équipement, 1.65 M€ de remboursement d'emprunt et des dépenses d'ordre (240 K€).

Pôle santé

Le budget annexe pôle santé, compte 377.6 K€ en fonctionnement et 950.64 K€ en investissement.

La Peyrelade

Le budget annexe La Peyrelade (Armissan), géré en comptabilité de stocks, compte 1.2 M€ en fonctionnement et 1.17 M€ en investissement (dont 1.09 M€ de dépenses d'ordre).



5. Régie Espace de liberté



C'est un budget de 4.57 M€
dont 4.42 M€ en dépenses de
fonctionnement et 145.6 K€ en dépenses
d'investissement (dépenses réelles et
dépenses d'ordre comprises).

Le complexe Espace de liberté est une régie de la communauté d'agglomération. Cet équipement structurant propose au public, aux scolaires, aux associations et clubs sportifs, l'accès à une piscine, un bowling et une patinoire.

Le coût d'exploitation de cet équipement est de 4.4 M€ dont 2.1 M€ de charges de personnel. Les recettes propres issues de la tarification du service représentent 2.5 M€. L'année 2023 marque la première année de fermeture du bassin olympique extérieur pour atténuer l'impact de l'inflation sur les dépenses énergétiques. Malgré cette action, le fonctionnement de ce budget nécessite un versement du budget général d'un montant de 1.8 M€.

La section d'investissement s'élève à 145 K€ dont 40 K€ de remboursement d'emprunt.

Les travaux structurants qui seront réalisés sont portés dans le cadre d'un programme global de réhabilitation du complexe Espace de liberté, pris en charge sur le budget principal.

6. Régie Pompes funèbres



C'est un budget de 1.87 M€ dont la
quasi-totalité correspond aux dépenses
de fonctionnement ; 6.3 K€ sont des
dépenses d'investissement.

Le service public des Pompes funèbres est un service géré en régie par la communauté d'agglomération. C'est un budget qui se finance entièrement par les recettes issues de la tarification du service, tout en pratiquant une politique de prix accessible pour tous.

4. La dette de la collectivité

- RÉPARTITION DE L'ENCOURS
- ANALYSE DU RISQUE
- CAPACITÉ DE DÉSENETTEMENT

4. La dette de la collectivité

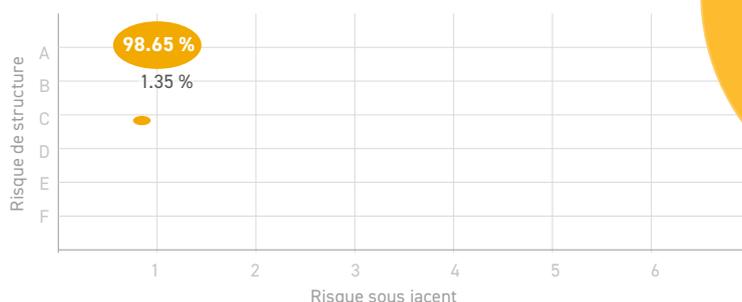
L'encours de dette total tous budgets confondus de la collectivité au 31 décembre 2023 s'établit à 109 590 249 €, avec une durée de vie résiduelle de 12 ans et 6 mois.

Répartition de l'encours au 31 décembre 2023

	CRD au 31/12/23
Budget principal	27 519 355.41 €
Budget annexe eau	24 096 526.45 €
Budget annexe assainissement	38 031 844.52 €
Budget annexe environnement	2 329 533.05 €
Budget annexe Espace de liberté	320 939.75 €
Budget annexe zones d'activités	9 043 911.11 €
Budget annexe pôle santé	7 200 977.94 €
Budget annexe la Peyrelade	1 047 161.12 €
Encours Total	109 590 249.35 €

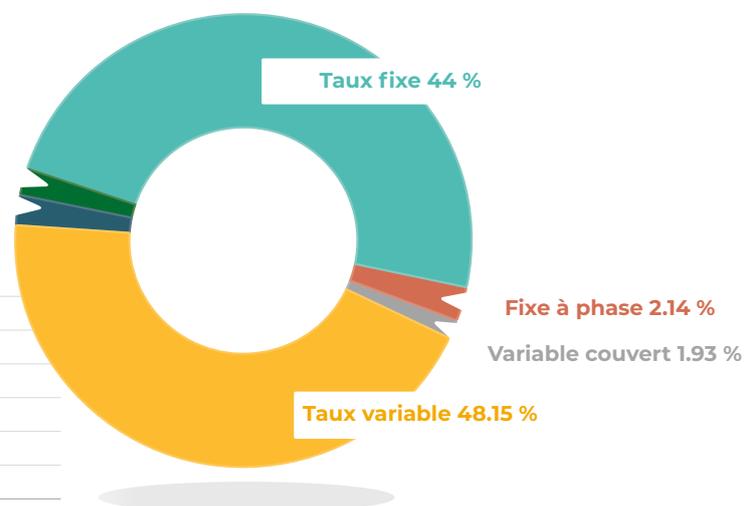
Analyse du risque

La dette du Grand Narbonne est sécurisée : 98.65 % de la dette est classée en 1A selon la charte de bonne conduite « Gissler », 1.35 % en 1B soit aucun encours à risque.



Barrière 1.35 %

Livret A 2.43 %



Capacité de désendettement

C'est le nombre d'années qui serait nécessaire pour le remboursement de la dette si la totalité de l'épargne brute était affectée au remboursement du capital de la dette.

Pour le budget principal, la capacité de désendettement est de 1.88 ans au 31/12/2023 quand le seuil maximal est de 12 ans.

5. Le niveau des taux d'imposition

- TAXE FONCIÈRE BÂTI
- TAXE FONCIÈRE NON BÂTI
- TAXE D'HABITATION
SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES
- CFE

5. Le niveau des taux d'imposition

D'une part, l'article 1636 B sexies du code général des impôts dispose que les instances délibérantes des organismes de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre votent chaque année les taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation et de la cotisation foncière des entreprises.

Depuis 2010, les taux d'imposition restent inchangés

- > Taxe foncière bâti : 1.52 %
- > Taxe foncière non bâti : 7.80 %
- > Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 11.71%
- > CFE : 32.08 %



D'autre part, en application des dispositions du 1 de l'article 1636 B undecies du code général des impôts, *les établissements publics de coopération intercommunale ayant institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères votent chaque année le taux de cette taxe.* Le conseil communautaire, par délibération N°C-248/2015 du 29 septembre 2015, a instauré des zones de perception sur lesquelles des taux différents de TEOM ont été votés.

Pour mémoire, ces zones sont définies comme suit :

ZONE 1 Taux d'imposition : 12 %	ZONE 2 Taux d'imposition : 13.58 %	ZONE 3 Taux d'imposition : 17.10 %
Narbonne hors Narbonne-Plage	Gruissan, La Palme, Leucate, Port-la Nouvelle, Narbonne-Plage (sections cadastrales BI, LT, BK, BL, BM, BN, BO, BP, BR, BS, BT, BV, BW) Saint-Pierre-la-Mer (sections cadastrales BD, HD, HE, HK, HL, HA, HB, HC, HN, HM, HV, HP, HO, HW, HX, BK, HY, HZ, BO, BP, BN, BR, BT, BS, BV, BW, BX, BY)	Argeliers, Armissan, Bages, Bizanet, Bize-Minervois, Caves, Coursan, Cuxac d'Aude, Fleury d'Aude hors Saint-Pierre-la-Mer, Ginestas, Mailhac, Marcorignan, Mirepeisset, Montredon-des-Corbières, Moussan, Nevian, Ouveillan, Peyriac-de-Mer, Portel-des-Corbières, Pouzols Minervois, Raissac-d'Aude, Roquefort des Corbières, Sallèles-d'Aude, Salles-d'Aude, Saint-Marcel-sur-Aude, Saint-Nazaire-d'Aude, Sainte-Valière, Sigean, Treilles, Ventenac, Villedaigne, Vinassan

Les taux adoptés en 2015 sur ces trois zones, restent inchangés depuis.

6. Les principaux ratios du budget principal

Comparatif avec la moyenne nationale des collectivités de même strate

6. Les principaux ratios du budget principal

Ces ratios figurent en première page du document budgétaire et sont comparés aux valeurs de la moyenne nationale des collectivités de même strate (source : Les collectivités locales en chiffres « ratios financiers des groupements de communes à fiscalité propre » en 2022).

	BUDGET PRINCIPAL	Réalisations 2023	Moyenne Strate
1	Dépenses réelles de fonctionnement nettes / Population	305.07 € / hab.	423 € / hab.
2	Produit des impositions directes / Population	175.75 € / hab.	227 € / hab.
3	Recettes réelles de fonctionnement nettes / Population	413.46 € / hab.	517 € / hab.
4	Dépenses d'équipement brut / Population	81.42 € / hab.	101 € / hab.
5	Encours de dette / Population	205.17 € / hab.	379 € / hab.
6	DGF / Population	89.72 € / hab.	86 € / hab.
7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	17.63 %	39.30 %
8	Dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement	87.33 %	88.80 %
9	Dépenses d'équipements brut / Recettes réelles de fonctionnement nettes	12.31 %	19.50 %
10	Encours de dette / Recettes réelles de fonctionnement	31.01 %	73.20 %

7. L'état des effectifs et des charges de personnel

→ STRUCTURE DES EFFECTIFS
→ DÉPENSES DE PERSONNEL (012)

7. L'état des effectifs et des charges de personnel

→ Structure des effectifs

Au 31 décembre 2023, les effectifs budgétaires permanents s'élèvent à 562 emplois : 509 pour la collectivité, 39 pour la régie Espace de liberté et 14 pour la régie des Pompes funèbres.

Effectifs permanents par filière (en ETP)

EFFECTIFS PERMANENTS PAR FILIÈRE (EN ETP)	EFFECTIFS BUDGÉTAIRES	EFFECTIFS POURVUS
Emplois fonctionnels	4.15	3.15
Filière administrative	148.15	135.65
Filière technique	255	242.7
Filière sportive	8	7
Filière culturelle	82.23	77.23
Filière animation	3	2
Autres emplois non cités	50	50
TOTAL	550.53	518.73

Effectifs permanents par budget (en ETP)

EFFECTIFS PERMANENTS PAR BUDGET (EN ETP)	EFFECTIFS BUDGÉTAIRES	EFFECTIFS POURVUS
Budget principal	281.53	257.83
Budget environnement	173	167.3
Budget eau	20	18.8
Budget assainissement	20	18.8
Budget transport	3	3
Total collectivité	497.53	465.73
Budget régie Pompes funèbres	14	14
Budget régie Espace de liberté	39	39
Total régies	53	53
TOTAL	550.53	518.73

La répartition des emplois budgétaires de la collectivité (hors régies) par catégorie fait apparaître 18.12 % d'agents en catégorie A, 19.77 % d'agents en catégorie B et 62.11 % en catégorie C. Les fonctionnaires représentent 91.29 % des effectifs pourvus.

Le personnel permanent contractuel représente 8.71 % des effectifs, et concerne essentiellement la filière administrative (44.20 %), la filière culturelle (30.07 %) et enfin la filière technique (23.08 %).

Les effectifs des régies (Pompes funèbres et Espace de liberté) sont majoritairement constitués de personnel de droit privé du fait de leur spécificité. Seuls 5.66 % des effectifs sont fonctionnaires du fait notamment du positionnement hiérarchique de ces agents.



→ Dépenses de personnel (012)

Le compte administratif 2023 des charges de personnel s'élève à 26 696 048 M€, compensés en partie des atténuations d'un montant de 1 000 273 €.

Budget principal	13 866 651 €
Budget environnement	7 843 012 €
Budget eau	967 127 €
Budget assainissement	967 068 €
Budget transport	233 483 €
Budget régie Pompes funèbres	696 255 €
Budget régie Espace de liberté	2 122 452 €

Au regard du budget 2022, la masse salariale 2023 connaît une évolution, tous budgets confondus, de 4.89 %.

La masse
salariale évolue
de **4.89 %**
tous budgets
confondus



LE GRAND NARBONNE
Communauté d'Agglomération
12 bd Frédéric Mistral
CS 50100
11785 Narbonne CEDEX
Tél. : 04 68 58 14 58
Fax : 04 68 58 14 59

www.legrandnarbonne.com

LIERS ARMISSAN BAGES BIZANET BIZE-MINERVOIS CAVES COURSAN CUXAC-D'AUDE FLEURY D'AUDE GIN
SSAN LA PALME LEUCATE MAILHAC MARCORIGNAN MIREPEÏSSET MONTREDON-DES-CORBIÈRES MOUSSAN NARB
AN OUVEILLAN PEYRIAC-DE-MER PORT-LA-NOUVELLE PORTEL-DES-CORBIÈRES POUZOLS-MINERVOIS RAÏ
E ROQUEFORT-DES-CORBIÈRES SAINT-MARCEL-SUR-AUDE SAINT-NAZAIRE-D'AUDE SAINTE-VALIÈRE SALL
E SALLES-D'AUDE SIGEAN TREILLES VENTENAC-EN-MINERVOIS VILLEDAGNE VINASSAN ARGELIERS ARM
S BIZANET BIZE-MINERVOIS CAVES COURSAN CUXAC-D'AUDE FLEURY D'AUDE GINESTAS GRISSAN LA P
ATE MAILHAC MARCORIGNAN MIREPEÏSSET MONTREDON-DES-CORBIÈRES MOUSSAN NARBONNE NÉVIAN OUV
AC-DE-MER PORT-LA-NOUVELLE PORTEL-DES-CORBIÈRES POUZOLS-MINERVOIS RAÏSSAC-D'AUDE ROQUEFORT
ÈRES SAINT-MARCEL-SUR-AUDE SAINT-NAZAIRE-D'AUDE SAINTE-VALIÈRE SALLÈLES-D'AUDE SALLES-D'AUDE S
LES VENTENAC-EN-MINERVOIS VILLEDAGNE VINASSAN ARGELIERS ARMISSAN BAGES BIZANET BIZE-MINE
S COURSAN CUXAC-D'AUDE FLEURY D'AUDE GINESTAS GRISSAN LA PALME LEUCATE MAILHAC MARCOR
PEÏSSET MONTREDON-DES-CORBIÈRES MOUSSAN NARBONNE NÉVIAN OUVEILLAN PEYRIAC-DE-MER PORT-LA-NOU
EL-DES-CORBIÈRES POUZOLS-MINERVOIS RAÏSSAC-D'AUDE ROQUEFORT-DES-CORBIÈRES SAINT-MARCEL-SUR
-NAZAIRE-D'AUDE SAINTE-VALIÈRE SALLÈLES-D'AUDE SALLES-D'AUDE SIGEAN TREILLES VENTENAC-EN-MINE
DAIGNE VINASSAN ARGELIERS ARMISSAN BAGES BIZANET BIZE-MINERVOIS CAVES COURSAN CUXAC-D'AUDE FI
E GINESTAS GRISSAN LA PALME LEUCATE MAILHAC MARCORIGNAN MIREPEÏSSET MONTREDON-DES-CORB
SAN NARBONNE NÉVIAN OUVEILLAN PEYRIAC-DE-MER PORT-LA-NOUVELLE PORTEL-DES-CORBIÈRES POU
RVOIS RAÏSSAC-D'AUDE ROQUEFORT-DES-CORBIÈRES SAINT-MARCEL-SUR-AUDE SAINT-NAZAIRE-D'AUDE SA
RE SALLÈLES-D'AUDE SALLES-D'AUDE SIGEAN TREILLES VENTENAC-EN-MINERVOIS VILLEDAGNE VINASSAN ARGE
SSAN BAGES BIZANET BIZE-MINERVOIS CAVES COURSAN CUXAC-D'AUDE FLEURY D'AUDE GINESTAS GRISSAN LA
ATE MAILHAC MARCORIGNAN MIREPEÏSSET MONTREDON-DES-CORBIÈRES MOUSSAN NARBONNE NÉVIAN OUV
AC-DE-MER PORT-LA-NOUVELLE PORTEL-DES-CORBIÈRES POUZOLS-MINERVOIS RAÏSSAC-D'AUDE ROQUEFORT
ÈRES SAINT-MARCEL-SUR-AUDE SAINT-NAZAIRE-D'AUDE SAINTE-VALIÈRE SALLÈLES-D'AUDE SALLES-D'AUDE S
LES VENTENAC-EN-MINERVOIS VILLEDAGNE VINASSAN ARGELIERS ARMISSAN BAGES BIZANET BIZE-MINE
S COURSAN CUXAC-D'AUDE FLEURY D'AUDE GINESTAS GRISSAN LA PALME LEUCATE MAILHAC MARCOR
PEÏSSET MONTREDON-DES-CORBIÈRES MOUSSAN NARBONNE NÉVIAN OUVEILLAN PEYRIAC-DE-MER PORT-LA-NOU
EL-DES-CORBIÈRES POUZOLS-MINERVOIS RAÏSSAC-D'AUDE ROQUEFORT-DES-CORBIÈRES SAINT-MARCEL-SUR
-NAZAIRE-D'AUDE SAINTE-VALIÈRE SALLÈLES-D'AUDE SALLES-D'AUDE SIGEAN TREILLES VENTENAC-EN-MINE
DAIGNE VINASSAN ARGELIERS ARMISSAN BAGES BIZANET BIZE-MINERVOIS CAVES COURSAN CUXAC-D
RY D'AUDE GINESTAS GRISSAN LA PALME LEUCATE MAILHAC MARCORIGNAN MIREPEÏSSET MONTREDON
ÈRES MOUSSAN NARBONNE NÉVIAN OUVEILLAN PEYRIAC-DE-MER PORT-LA-NOUVELLE PORTEL-DES-CORB
OLS-MINERVOIS RAÏSSAC-D'AUDE ROQUEFORT-DES-CORBIÈRES SAINT-MARCEL-SUR-AUDE SAINT-NAZAIRE-D
E-VALIÈRE SALLÈLES-D'AUDE SALLES-D'AUDE SIGEAN TREILLES VENTENAC-EN-MINERVOIS VILLEDAGNE VIN